

## DESCRIPTION DU BIEN

### 3.2 SOURCES INÉDITES

L'Association du Quartier Léopold présente le fruit de ses recherches sur la Tour Eggevoort, de 1914 à nos jours. Les archives mises au jour témoignent d'un parcours chaotique, aussi bien sur le plan de la restauration, sans cesse à recommencer, que sur la reconnaissance d'un statut de protection jamais atteint.

Comme évoqué dans la motivation de la présente demande, il importe de noter le rôle des associations et des particuliers qui furent des acteurs incontournables de la mise en valeur de la tour Eggevoort, contribuant à la sauver de l'indifférence et, parfois même, de l'oubli dans lesquels les circonstances l'ont régulièrement confinée.

1914     **30 janvier** : Un Arrêté royal sur l'agrandissement du Parc Léopold est adopté.

La Tour d'Eggevoort et son annexe (Vischhuis), situés sur des terrains privés, n'en font pas partie. La Tour et une partie de l'annexe sont situées sur la propriété des n° 19-19a rue du Maelbeek ; le reste de l'annexe, sur les terrains du n° 21.

1918     **7 mars** : le Comité du Vieux Bruxelles<sup>1</sup> envoie un courrier au Collège de la Ville de Bruxelles évoquant un projet de mise en vente de la propriété de l'ancien manoir d'Eggevoort, et suggérant à la Ville de se porter acquéreur des terrains dans le but « d'affecter le bâtiment historique à quelque destination administrative et sauver ainsi d'une inévitable dégradation et peut-être d'une destruction totale, un curieux vestige du passé ».

Renseignements pris par la Ville, la Tour n'est pas à vendre, seule la partie de l'annexe située sur le terrain voisin (21), avant que son propriétaire ne se ravise. Cette démarche aura cependant pour effet de sortir la Tour de sa torpeur et d'éveiller de l'intérêt pour sa valeur patrimoniale.

1919     **24 mars 1919** : la Ville de Bruxelles acquiert la propriété du 21 rue du Maelbeek, sur laquelle se trouve une partie de l'annexe « en vue de l'agrandissement du Parc Léopold ».

**14 mai** : le propriétaire de la partie Tour (19-19a) du pavillon écrit à la Ville de Bruxelles pour lui demander s'il n'y a pas lieu de la faire classer.

**19 juin** : la Commission royale des Monuments et Sites procède à l'examen de la Tour Eggevoort et conclut ainsi son rapport du 12 juillet, adressé au Ministre des Sciences et des Arts :

« Savamment et soigneusement restauré, il (le Pavillon d'Eggevoort) constituera un élément décoratif des plus précieux qui satisfera à la fois les artistes et les archéologues. La Commission royale estime conséquemment qu'il y a lieu de ranger la tour d'Eggevoort dans la 3e classe des édifices monumentaux civils ».

*Ranger et non classer*: la loi sur les classements ne sera votée qu'en 1931. Avant

<sup>1</sup> Comité du Vieux Bruxelles : Comité créé en 1903 par le Collège des Bourgmestres et Échevins de la Ville de Bruxelles et présidé par son ancien Bourgmestre, Charles Buls. Ce comité s'était donné pour mission de photographier les monuments anciens, édifices publics, maisons particulières, portes ou pignons intéressants, en vue de leur conservation iconographique.

cette date, on parle de liste d'intérêt des immeubles, rangés par importance dans les classes 1 à 3.

23 septembre : le Ministre de Broqueville informe le Collège de la Ville de Bruxelles du rapport de la Commission royale des Monuments et Sites.

27 octobre : Vu le rapport de la Commission royale des Monuments et Sites sur la Tour Eggevoort, l'architecte de la Ville de Bruxelles s'enquiert, auprès de l'Échevin des Travaux publics, de la suite à réserver au dossier et lui suggère deux solutions :

- « La première consisterait à acquérir le bâtiment, à procéder à sa restauration et à l'affecter à une destination qu'il conviendrait d'examiner.
- la seconde serait d'entrer en pourparlers avec le propriétaire de l'ancien manoir, avec intervention financière éventuelle de la Ville, moyennant l'octroi en faveur de celle-ci d'une servitude. »

La Ville de Bruxelles optera pour l'acquisition de la Tour et son expropriation pour cause d'utilité publique. Un contentieux sur le montant de l'expropriation opposera toutefois la Ville et le propriétaire. Il prendra fin en septembre 1922.

1922 18 septembre : la Ville acquiert la tour d'Eggevoort, en vue de sa conservation, ainsi qu'une emprise dans la propriété du 19 rue du Maelbeek dans laquelle elle se trouve, comprenant, outre la tour, une serre et la partie du fond du jardin ».

A partir du mois d'octobre, des travaux de restauration sont entamés qui dureront plus d'un an. Voliges, ardoises, carreaux sont remplacés ou remis en état. Un litige portant sur la partie du mur à démolir, puis à reconstruire selon les nouvelles délimitations du terrain, empêchera d'entamer la remise en état et l'aménagement du jardin.

1924 La Tour est partiellement restaurée mais aucune affectation ne lui est dévolue et elle ne fait l'objet d'aucune surveillance : aussi, subit-elle rapidement des dégâts.

17 septembre : dans son rapport, un commissaire de police dépêché sur les lieux parle de bris de vitre, vol de plomb, ardoises arrachées, et relève également la présence d'une source dans la cave qui contribue, d'après lui au délabrement de la tour.

20 novembre : l'Architecte de la Ville alerte l'Échevin des Travaux publics.

1925 Janvier : les toitures de la Tour Eggevoort et du pavillon sont remises en état.

1926 29 avril : le correspondant du Bureau International du Travail, installé alors à l'Institut Solvay, manifeste le désir de voir installer son bureau dans la Tour Eggevoort et de faire occuper par sa secrétaire le pavillon attenant, aménagé en conséquence. Une occupation qui garantirait une présence sur les lieux et en assurerait la garde.

11 mai : le Collège regrette de ne pouvoir faire les travaux.

On ne trouve plus aucun document sur la Tour jusqu'en 1934, ni aux Archives de la Ville de Bruxelles, ni à la bibliothèque du Département des Monuments et Sites.

1934 30 octobre : l'Architecte de la Ville écrit à l'Inspecteur des plantations en vue de

travaux de restauration, afin de dégager les bâtiments de la végétation environnante et d'envisager la création d'un jardinet.

- 1935 17 juillet : courrier de l'architecte de la Ville à l'Échevin des Travaux Publics sur la nécessité d'une nouvelle restauration « de cette intéressante construction, classée par la Commission Royale des Monuments et Sites ». L'architecte estime la dépense à environ 60.000 francs qu'il propose de faire figurer au budget de 1936. Aucune suite n'est apparemment donnée à cette proposition.
- 1936 3 août : Louis Solvay, neveu d'Ernest Solvay, sollicite une audience au bourgmestre, au nom du Comité pour la Sauvegarde des Souvenirs brabançons, constitué notamment de membres de la Société Royale d'Archéologie de Bruxelles, afin de « mettre en valeur le caractère artistique du bâtiment ancien situé dans le Parc Léopold », un bâtiment que le Comité a visité en compagnie de l'architecte de la Ville.
- 22 décembre : Odile Fontaine, épouse de Louis Solvay et présidente du Comité, sollicite officiellement l'autorisation de disposer de la Tour, à charge pour le Comité de la remettre en état.
- 30 décembre : le Collège approuve la proposition moyennant « un loyer reconnaissant de 1 franc » (par an).
- 1937 9 novembre : Par courrier envoyé au Bourgmestre Adolphe Max, Madame Solvay annonce que les travaux de restauration vont débuter dans les jours suivants.
- 24 novembre : le Comité envoie les plans et le cahier des charges des travaux . La restauration extérieure et intérieure est réalisée aux frais du Comité qui fait également amener l'eau et placer l'électricité. L'ensemble coûtera 70.000 francs.
- 1940 11 juin : Un commissaire de police appelé sur les lieux constate que des armatures en plomb destinés à recevoir les vitres de fenêtres de la Tour ont été endommagées. Un arbre, des buissons et les rives du petit étang aménagé près de la Tour ont également été saccagés. Le Comité fera les réparations à ses frais mais demande une surveillance de la Tour par la police communale.
- Ce courrier sera suivi de différents échanges entre les services de la Ville (Propriétés communales, architecte, Echevin de l'Etat civil), où personne ne semble être en possession de la convention liant le Comité et la Ville de Bruxelles, conclue à l'époque d'Adolphe Max, entretemps décédé.
- Il est à noter que jusqu'au début de la Seconde Guerre mondiale, des ouvrages hydrauliques existaient encore aux abords immédiats de la tour, vestiges sans doute des aménagements productifs (moulins) présents depuis le Moyen-Âge et liés à la présence du Maelbeek et des nombreuses sources qui les alimentaient.
- 1942 4 mars : après un nouvel acte de vandalisme, le Comité décide de loger un concierge dans la Tour, après avoir à nouveau fait réparer les dommages. Dans un courrier au Collège, Madame Solvay sollicite de la Ville qu'elle veuille bien intervenir, cette fois, dans les frais de ces réparations.
- 2 juin : l'architecte transmet à l'Echevin de l'Etat civil un projet de lettre informant le Comité du refus de la Ville de Bruxelles d'accéder à cette demande.
- Suite à ce courrier, on perd toute trace du Comité de Sauvegarde des Souvenirs

Brabançons dans ce dossier et la Tour replonge dans l'oubli.

- 1971 En 1969, un couple de promeneurs allemands, habitant Bruxelles, découvre la Tour Eggevoort, apparemment laissée à l'abandon. Ils entament des recherches, apprennent qu'un ancien policier à la retraite l'a occupée durant plusieurs années et que le propriétaire n'est autre que la Ville de Bruxelles.
- Au terme de plusieurs mois de pourparlers et après que la Ville ait fait remettre en état la toiture et les vitraux, les Braune aménagent dans la Tour à partir de 1971. Les locataires installent le chauffage central et des toilettes à l'intérieur et modernisent l'électricité. Ils habiteront la Tour jusqu'en 1984.
- 1972 Dans le courant de l'année, Margarethe Braune, apprend que la CEE, où elle travaille comme fonctionnaire, envisage la construction d'une crèche. Un projet qui éveille d'autant plus ses inquiétudes que cette crèche empiéterait largement sur le terrain où est située la Tour qui, par ailleurs, n'est même pas représentée sur les plans.
- A la même époque, des rumeurs font état de la possible démolition du bâtiment Warocqué et de la reconstruction d'un bâtiment plus grand.
- 25 août : Suite à ces menaces répétées de voir la Tour Eggevoort emportée par des projets immobiliers, Margarethe Braune prend l'initiative d'une demande de classement auprès du Gouverneur de la Province de Brabant et au Comité des Membres correspondants de la Commission Royale des Monuments et Sites.
- 19 septembre : Le Vice-Gouverneur accuse réception et informe Margarethe Braune que sa requête a bien été soumise aux deux sections autonomes du Comité provincial des membres correspondants de la Commission Royale des Monuments et Sites.
- Les rapports de la Commission Royale des Monuments et Sites du Brabant (en français et en néerlandais) et du Gouverneur provincial du Brabant (en néerlandais uniquement) concluent tous trois favorablement à la demande de classement de la Tour Eggevoort.
- 13 octobre :
- Jean Rombaux, Architecte en chef honoraire de la Ville de Bruxelles plaide pour le classement de la Tour en ces termes : « En raison de la situation de l'endroit, il semble fort délicat d'envisager l'introduction d'une proposition de classement en tant que site, la Ville de Bruxelles disposant d'une réglementation suffisante pour ne point autoriser toute construction inesthétique, qui sera de nature à porter atteinte à l'objet qui nous occupe.
- Une zone de *non aedificandi*, d'un rayon d'une trentaine de mètres, par rapport au centre de la tour devrait être envisagée.
- La qualité architecturale et l'intérêt historique que présentent la tour d'Eggevoort et son bâtiment annexe méritent leur sauvegarde, aussi nous estimons qu'une proposition de classement, au titre de monument, soit introduite ».
- Une conclusion qu'appuie son homologue néerlandophone de la Province de Brabant Paul Lateur, ainsi que L. Cappuyens, vice-Gouverneur de la Province du Brabant.

1973 23 février : Pourtant, un rapport d'un membre la Commission Royale des Monuments et Sites Brabant, V. G. Martiny, conclut au contraire qu'un classement de la Tour n'est pas nécessaire. Selon lui, « un classement comme site du parc devrait suffire ».

C'est donc la démarche des locataires de la Tour Eggevoort, visant à la préserver en la faisant classer, qui sera à l'origine du classement du Parc Léopold en tant que site, le 18 novembre 1976, tandis que la Tour demeure, quant à elle, sans protection spécifique.

1975 29 août : Durant la procédure de classement du Parc, le même V.G. Martiny, Architecte-Urbaniste en chef de la Province, répond à une inquiétude formulée par la Ville :

« Quoique la Ville de Bruxelles demande de démolir les maisons qui s'érigent sur la propriété sise rue du Maelbeek, 21, section 9 n°601 d, partie et la parcelle attenante 600C, rien ne s'oppose à ce que ces parcelles restent incorporées au site ».

Il poursuit :

« Il est à noter que le classement d'un site n'exclut en principe nullement la réalisation de nouvelles constructions ainsi que des travaux d'aménagement de bâtiment compris dans les limites du site ».

1977 29 septembre : Deux ans plus tard, V.G. Martiny est sollicité pour se prononcer sur la démolition de l'immeuble sis 21 rue du Maelbeek :

« En réponse à votre lettre du 29 septembre 1977 (...), j'ai l'honneur de vous faire savoir qu'à mon avis, rien ne s'oppose à la demande de la Ville de Bruxelles qui vise à la réalisation de l'objet même pour lequel l'immeuble en question a été exproprié.

Cette démolition amènera d'ailleurs un meilleur environnement au Parc Léopold, site classé », conclut-il.

Cette maison, dont la construction remontait aux années 1820, constituait pourtant un intéressant témoignage des villégiatures rurales construites dans les villages proches de la ville, mais elle se situait également sur le tracé d'un ancien chemin vicinal qui faisait frontière. C'est effectivement au droit de cette maison que se trouve la limite entre les communes d'Ixelles, de Bruxelles et D'Etterbeek. Le réseau hydraulique, au même titre que cheminements anciens, ont été déterminants dans l'essor de la ville moderne. Le maintien de cette maison nous aurait donc apporté de précieux enseignements sur cette époque charnière, en même temps qu'il s'agissait de la construction la plus ancienne du parc Léopold en dehors de la tour elle même.

Mais son sort avait été en réalité scellé dès son expropriation en 1921. V.G. Martiny s'est appuyé sur cette disposition pour autoriser sa démolition, alors que le regard sur l'objet patrimonial aurait pu être revu et l'immeuble, sauvegardé.

1975 La deuxième moitié des années 1970 dans cette partie de l'ancien lit du Maelbeek

1980 est marquée, d'une part, par un projet d'élargissement de la rue du Maelbeek pour en faire une voie expresse, et d'autre part, par les demandes répétées, et cela depuis plus de 15 ans, de permis d'urbanisme pour la construction d'un immeuble à appartements sur le terrain immédiatement contigu à celui où est situé la Tour.

Une mobilisation de plusieurs années contre cette autoroute urbaine, rassemblant associations environnementales, comités de quartiers et habitants, se soldera finalement par l'abandon du projet. Mais la petite rue du Maelbeek sera malgré tout élargie et requalifiée en avenue.

Parallèlement, le projet de tour à appartements, plusieurs fois ébauché, modifié, raboté ou augmenté de plusieurs étages, abandonné, repris, aboutira finalement, en 1977, au permis d'urbanisme de l'immeuble Amelinckx, dont le chantier et la taille, avec ses 12 étages et ses 3 niveaux de parkings, entraîneront toute une série de problèmes dont la Tour Eggevoort et ses locataires feront les frais.

1980 A partir de 1980, Margarethe Braune adressera plusieurs courriers à la Ville sur la détérioration de la Tour Eggevoort et du terrain qui l'entoure. L'ombre du bâtiment maintient le terrain dans une humidité quasi permanente ; à cause des fondations et des parkings souterrains de l'immeuble Amelinckx, une source qui dormait, ou s'était frayé d'autres chemins, ressurgissant dans la cave de l'annexe. Le couple Braune fait placer une pompe, la cave étant continuellement sous 20 centimètres d'eau.

Au rez-de-chaussée, les boiseries et les meubles se couvrent de champignons et le carrelage est en permanence mouillé. Alertée à plusieurs reprises, la Ville tarde plusieurs mois à réagir. Pour ne rien arranger, un orage emporte des ardoises du toit, la Ville réagit plus promptement et fera une réparation sommaire, mais au premier orage suivant, tout fut à refaire.

Les Braune se découragent et finissent par quitter la Tour en 1984.

2011  
2015 Quelque 25 ans plus tard, la zone de friche bordant la Tour Eggevoort est investie par un collectif d'habitants, d'animateurs socioculturels, de fonctionnaires, d'artistes et de scientifiques.

« Par le biais de micro-initiatives, le collectif PUM s'interroge sur la façon de ré-imaginer ensemble le quartier européen.

Expérience de réappropriation du territoire, cette friche Eggevoort est devenue un lieu de rencontre et d'animations pour les riverains, les associations du quartier et les enfants. Cette zone humide fait l'objet d'une expérimentation sur la gestion de l'eau en ville. De façon plus large, ce collectif s'interroge et informe sur la vallée du Maelbeek, de l'histoire de la Tour Eggevoort au devenir de cette zone du Parc.

Le collectif y promeut la valorisation historique du lieu lié à la Tour Eggevoort et met en avant l'intégration de la présence de l'eau dans le paysage urbain. L'aménagement de la Friche Eggevoort pourrait s'articuler autour de la thématique de la biodiversité en milieu humide en partenariat avec l'Institut Royal des Sciences Naturelles. D'une manière générale, le collectif insiste sur l'aspect participatif du projet concernant les usages du jardin et de la Tour Eggevoort ».

Une attention particulière est portée au sous-sol de la friche Eggevoort, un sous-sol encore relativement préservé, ayant préservé, dans l'ensemble, la

configuration qui était la sienne à l'époque où elle faisait partie du très vaste domaine d' Eggevoort.

L'aventure du PUM prend fin en 2015, mais les questions soulevées et les projets portés subsistent, parfois ailleurs...

2018 Aujourd'hui, la Tour Eggevoort, dont l'état s'est considérablement dégradé (voir photos) est utilisée par les jardiniers du Parc Léopold pour y ranger leurs outils.

### En guise de conclusion

Il y aura bientôt 100 ans que, dans son rapport de juin 1919, la Commission Royale des Monuments et Sites estimait qu'il convenait de ranger la Tour Eggevoort dans la classe 3 des édifices monumentaux civils.

Depuis lors, son histoire fut jalonnée de remises en état, de périodes d'abandon, d'intérêt puis d'oubli, de nouvelles détériorations suivies de regain d'intérêt. Et plus d'une fois, ce sont les citoyens bruxellois, attachés à leur patrimoine, qui se sont intéressés à elle, à sa préservation et à sa mise en valeur, en prenant à coeur de ne pas la dénaturer.

Aujourd'hui, son état se dégrade dangereusement. Un classement de la Tour serait le premier pas vers une restauration qui s'avère urgente. Une restauration bien pensée devrait, pour bien faire, s'accompagner d'une affectation respectueuse du cachet de la Tour et de son Histoire.

Par ailleurs, ce travail de protection et de restauration pourrait utilement s'accompagner d'une réflexion plus globale sur le site où est située la Tour.

Si le classement du parc Léopold est souvent présenté comme suffisant pour garantir sa protection, force est de constater qu'il présente de nombreuses failles :

- Les démarches du couple Braune à la fin des années 70 entraînent le classement du parc Léopold mais la Tour Eggevoort qui en est à l'origine est laissée pour compte. Non seulement oubliée dans un coin reculé du parc public mais aussi en bute aux opérations immobilières spéculatives dans ses abords immédiats elle se replonge dans un cycle d'abandon et de détérioration.
- Depuis le classement du parc, sans doute parce que ce classement a été jugé insuffisant, un certain nombre d'édifices ont été classés individuellement. Ils sont tous effectivement remarquables mais certainement pas aussi anciens et donc uniques que notre petite tour du XVI<sup>e</sup> siècle.
- Dans les années 80, par conséquent après le classement, la maison du 21 avenue du Maelbeek a été démolie. Elle était pourtant un témoignage intéressant non seulement des villégiatures rurales construites à la proximité de la ville à proximité des villages (la maison a été construite dans les années 1820) mais elle se situait sur le tracé d'un ancien chemin vicinal qui faisait frontière. C'est effectivement au droit de cette maison que se trouve la limite entre les communes d'Ixelles, de Bruxelles et d'Etterbeek. Le réseau hydraulique comme les cheminements anciens ont été déterminants et leur manifestation par la construction aurait été intéressante à conserver outre le fait qu'il s'agissait de la construction la plus ancienne du parc Léopold en dehors de la Tour elle-même.

- Il est devenu habituel de définir une zone de protection autour des bâtiments et des sites classés. . En 1973, l'Architecte honoraire de la Ville de Bruxelles plaide d'ailleurs pour qu'une zone de *non aedificandi* d'une trentaine de mètres soit envisagée autour de la Tour. Force est de constater pourtant que ce n'est pas le cas du parc Léopold, alors qu'il constitue un îlot de stabilité dans un environnement urbain particulièrement dense et en chantier permanent. Ce manquement a entre autre permis la construction du barre de logement Amelinckx peu de temps après le classement du parc et à proximité immédiate de la Tour. Outre l'intrusion paysagère particulièrement abrupte que cette construction a suscitée, les dysfonctionnement hydraulique que cela à provoqué ont fragilisé non seulement la résistance à l'humidité mais également la stabilité de la tour. Une pompe a été installée et fonctionne en continuité afin de rétablir un niveau de la nappe phréatique qui permette de maintenir la cave de la tour hors eau.

Pour toutes ses raisons, l'Association du Quartier Léopold plaide pour le classement de la Tour Eggevoort et de son environnement et appelle à une réflexion plus large les restes supposés du manoir d'Eggevoort mais aussi les traces de l'ancien cours du Maelbeek si important pour l'histoire et la géographie des communes limitrophes.

## CLASSER ET RESTAURER LA TOUR EGGEVOORT !



AVANT QU'IL NE SOIT TROP TARD...